

Expertise - Secret professionnel

| | |
|---------------------|----------------------|
| Doc | a033015 |
| Date de publication | 20/10/1984 |
| Origine | NR |
| | Secret professionnel |
| Thèmes | Expertise |

Un malade traité pour troubles du rythme a présenté une réaction médicamenteuse très importante mais réversible.

Traité ultérieurement dans un service hospitalier avec le même médicament, celui-ci a entraîné le décès du patient.

Le premier médecin peut-il transmettre à l'expert médical désigné par le tribunal le dossier médical du patient décédé ?

Le Conseil a répondu au cours de sa séance du 20 octobre 1984:

Le Conseil est d'avis que vous ne pouvez pas transmettre volontairement ce dossier au médecin expert.